

**La Basse-Navarre dans la guerre de Navarre
(1512-1530),
récit historique,
d'après *Navarra, 1512-1530...* de Pedro ESARTE MUNIAIN
(Pamiela, Pamplona-Iruña 2001),
par Jean-Baptiste ORPUSTAN**

Introduction

Tous les spécialistes ou simples amateurs d'histoire régionale devraient avoir en bibliothèque le livre, magnifique en tous points, que P. Esarte Munian a consacré à cet épisode crucial de l'histoire navarraise que fut la guerre de « conquête » castillane du royaume de 1512 à 1530, après tant d'autres qui avaient secoué le vieil Etat pyrénéen depuis sa naissance au IXe siècle, et qui signa enfin sa partition et son extinction sans doute définitives : *Navarra, 1512-1530, Conquista, ocupación y sometimiento militar, civil y eclesiástico*. A côté et en complément des pages substantielles que M. Goyhenetche a consacrées à ces événements, au moment même où les rois de Navarre Jean d'Albret et Catherine de Foix venaient, de 1501 à 1511, de tenter de réformer le fonctionnement de l'Etat et ses institutions (*Histoire générale du Pays basque, tome II*, Elkarlanean, Saint-Sébastien 1999, p. 15-112), cet ouvrage impressionnant de 911 pages, récit « navarriste » et détaillé des événements, souvent jour par jour, orné de nombreuses illustrations de qualité, beaucoup inédites ou très peu connues, avec 132 pages de notes et références extrêmement précises, une bibliographie de 93 titres et un petit glossaire (p. 904-911), réédité en 2001 par Pamiela à Pampelune, mériterait certes une traduction française intégrale. Il intéresse en effet non seulement l'histoire de la Navarre, et de l'actuelle « Basse-Navarre » qui fut durant des siècles la « tierra de Ultrapuertos » du royaume (et en Espagne la « tierra de Vascos » souvent citée en ces mêmes termes durant ces guerres), mais aussi, par les imbrications dynastiques et les faits qui touchent à la politique générale européenne, l'Espagne, la France, l'Empire, la papauté et les principautés italiennes. En attendant une telle traduction, qui serait en elle-même un travail considérable, on trouvera ici un récit résumé consacré pour l'essentiel aux événements qui touchèrent la Basse-Navarre proprement dite.

I. L'imbroglia dynastique autour du trône de Navarre

Lorsque Ferdinand d'Aragon « le Catholique » entreprend en 1512, avec l'appui déclaré de la papauté, de s'emparer purement et simplement du petit royaume de Navarre transpyrénéen, qui aurait pu et dû être, s'il avait survécu, une sorte de « Suisse atlantique » entre les royaumes ibériques et la France, l'Europe du sud-ouest et celle du nord, la Navarre était déjà réduite à une portion qu'on pourrait dire improprement « congrue ». Alors qu'au XIIe siècle encore « Sanche le Sage » régnait sur un pays qui s'étendait des frontières de l'Aragon et des rives de l'Ebre jusqu'à la frontière asturienne, les rois de Castille étaient devenus, par la guerre et la conquête et aussi le secours des partisans locaux, maîtres de Vitoria et du Guipuscoa en 1200, puis de l'Alava entière et de la Biscaye. L'extension territoriale maintenue ou acquise (à partir de la fin du XIIe siècle pour Mixe et Ostabarès) sur le versant aquitain à une partie de l'ancien duché de Gascogne étroitement mêlé aux dynasties navarraises jusqu'au milieu du XIe siècle, sans compenser l'étendue territoriale perdue, donnait tout de même à la monarchie navarraise une assise suffisante et, avec l'ancienneté reconnue du trône de Pampelune, un certain prestige dont

s'auréolèrent encore les dynasties de Champagne et d'Evreux jusqu'au milieu du XV^e siècle.

Tout a basculé avec le comportement de Jean II d'Aragon et sa politique hispanique ambitieuse, dans une suite d'événements qui prit à peu près un siècle, depuis l'an 1425 où mourut à Olite Charles III d'Evreux dit « le Noble » sans laisser de descendance mâle, jusqu'à cette année 1512 où les armées de Ferdinand d'Aragon et de Castille (par son mariage avec Isabelle héritière de Castille sa première femme) dit « le Catholique » s'emparèrent de la Navarre, obligeant les rois héritiers légitimes du trône de Pampelune, Jean d'Albret et Catherine de Foix-Béarn, à se retirer avec leurs partisans dans leur seigneurie « indépendante » et ancienne vicomté de Béarn. Par leurs héritages les rois de Navarre avaient d'autres importantes seigneuries dans l'ancienne Gascogne et le royaume de France.

Aussi fastidieux que cela puisse paraître, s'impose ici, dans l'incroyable complexité des faits, guerres étrangères, rivalités partisans intérieures (« beaumontais » pro-castillans contre « gramontais » pro-français, avec un seigneur de Luxe à la politique douteuse), alliances et mariages princiers et leurs conséquences, une chronologie des faits principalement dynastiques qui ont préparé et favorisé l'annexion de la Navarre par Ferdinand. P. Esarte Muniain a condensé ce vaste sujet, après le « Prologue » et un court « Avertissement », dans une introduction très détaillée (*op. cit.* p. 37-60) :

1425 : Charles III le Noble meurt à Olite sans descendance mâle légitime survivante de son mariage avec Léonore de Castille (morte en 1413). Blanche de Navarre (morte en 1441) leur fille héritière du royaume, selon le For de Navarre et la coutume (« A tout roi qui aurait des fils de mariage légitime, deux ou trois ou plus, ou des filles, après la mort du père, l'aîné hérite du royaume »), jeune veuve du roi de Sicile son premier mari, a épousé en secondes noces en 1420 Jean infant et cadet d'Aragon. De ce mariage sont nés trois enfants : 1° Charles le « prince de Viane » héritier légitime du trône, marié en 1439 à Anne de Clèves petite-fille du duc de Bourgogne morte sans enfants en 1448, non remarié quand il meurt en 1461 ; 2° Blanche, héritière de Navarre à sa suite, mariée à Henri infant puis roi de Castille son cousin ; 3° Léonore mariée en 1434 à Gaston de Béarn comte de Foix : les derniers rois de Navarre « légitimes » sont issus de cette union ; leur fils et héritier Gaston épouse Madeleine de France sœur de Louis XI, dont les enfants Gaston Fébus et Catherine de Foix-Béarn hériteront successivement du trône de Navarre.

1455 : Jean II roi « consort » de Navarre destitue le prince de Viane de son droit à hériter du royaume. L'hostilité entre le père et le fils ne cessera pas jusqu'à la mort de ce dernier en 1461. Après la mort de la reine de Navarre sa femme, Jean II a épousé en secondes noces une Castillane, Juana Enriquez : de cette union était né en 1452 à Sos en Aragon Ferdinand le futur « Catholique ».

1458 : au décès de son frère aîné Aphonse II d'Aragon Jean II roi de Navarre en titre (mais il n'en est pas comme l'était sa première femme, et selon la terminologie du temps, « propriétaire ») est déclaré roi d'Aragon.

1461 : le 7 septembre les Cortes d'Aragon reconnaissent son fils puîné Ferdinand, âgé de 10 ans, comme « héritier » du royaume, au détriment du frère aîné Charles prince de Viane. Ce dernier, gouverneur de la Catalogne, libéré de prison sur la pression populaire après accord avec les Catalans, meurt 16 jours après avoir quitté le palais-prison de la Aljafería de Saragosse, des suites d'un empoisonnement à l'instigation de sa belle-mère la princesse castillane Juana Enriquez selon certains, de tuberculose selon d'autres. Ce décès, provoqué ou non, met fin au projet de remariage du prince avec Isabelle infante cadette de Castille.

1462 : Blanche de Navarre héritière après son frère le prince de Viane, mariée au roi Henri IV de Castille et retenue par son père Jean II au château d'Olite sous la garde ou la protection de sa sœur cadette Léonore et du mari de celle-ci

Gaston de Foix-Béarn, passe en Béarn. Dans un testament ordonné à Saint-Jean-Pied-de-Port, elle lègue le trône navarrais qui lui revenait de droit à « son cousin et mari Henri » roi de Castille (*op. cit.* p. 39).

1464 : Avec l'appui de l'évêque Nicolas de Etchabarri (qui sera assassiné peu après), Blanche revient à Pampelune pour assister aux Cortes en présence de son père et des Foix-Béarn en novembre 1464. Dès son retour en Béarn elle meurt le 2 décembre au château de Moncade à Orthez, empoisonnée elle aussi, disent certains, par une dame au service de sa sœur cadette Léonore, qui devient alors héritière du royaume.

1467 : Léonore cède les droits sur l'Aragon qu'elle tient de son père Jean II à son demi-frère Ferdinand.

1469 : Dans un traité entre Jean II et le duc de Bourgogne, Ferdinand est intitulé « gouverneur général de tous les royaumes de sa dite Majesté » (Jean II) (*op. cit.* p. 41).

1475 : A la mort de Henri IV de Castille sa fille Isabelle et Ferdinand son mari sont reconnus comme rois de Castille.

1476 : Dans un traité de pacification entre les deux partis navarrais opposés des « beaumontais » (pro-castillans) et « gramontais » (pro-français) Ferdinand s'intitule déjà « par la grâce de Dieu roi de Navarre, Castille, Léon, Portugal et Sicile, premier-né d'Aragon » (*op. cit.* p. 42). Il passe avec son père Jean II et les Beaumont une « trêve de 8 mois entre les factions » beaumontaise et gramontaise sous le prétexte « d'empêcher la pénétration française en Navarre » : à cet effet plusieurs places navarraises sont mises sous le contrôle des pro-castillans et les monarques navarrais placés sous « la dépendance des rois de Castille et d'Aragon » (*op. cit.* p. 43-44).

1479 : A la mort de Jean II d'Aragon, sa fille Léonore accède officiellement au trône de Navarre le 28 janvier, et meurt 15 jours plus tard : elle désigne comme successeur au trône son petit-fils François-Fébus de Foix-Béarn en lui recommandant de s'allier à la France (*ibidem*).

1483 : Mort de François-Fébus à l'âge de 16 ans à Pau (il était en train de jouer de la flûte), sans être passé dans son royaume d'outre-Pyrénées : on soupçonne qu'il a été empoisonné ; il est enterré dans la cathédrale de Lescar. Sa sœur Catherine de Foix-Béarn, âgée de 13 ans, devient héritière de Navarre : les rois catholiques envisagent de la marier à leur fils le prince des Asturies.

1484 : Catherine de Foix-Béarn reine héréditaire de Navarre épouse en définitive Jean (III de Navarre) d'Albret fils aîné et héritier d'Alain sire de Labrit ou Albret (c'est la forme francisée de l'original Labrit) et vicomte de Tartas-Dax.

1486 : Ferdinand le Catholique, déjà absolument convaincu de ses droits sur la Navarre du chef de son père (et sans égard au For), organise l'encerclement militaire de la Navarre sous commandement unique (*op. cit.* p. 47).

1487 : Tous les « sauf-conduits des marchands navarrais » sur ses terres sont supprimés et soumis à son autorisation. La même année la famille de Beaumont s'unit par mariage à celle du comte de Lérin duc de Nájera « au for et coutume d'Espagne » (*ibidem*).

1488 : Le « traité de Valence » passé entre les rois catholiques et ceux de Navarre met la Navarre sous tutelle des Espagnols « pour mettre fin aux représailles imposées par la Castille (...) et ouvrir ainsi les frontières au commerce. Pourtant les Catholiques refusent de reconnaître les droits de Catherine au trône de Navarre », et des troupes castillanes persistent en Navarre (*op.cit.* p. 48).

1491 : Il est interdit aux rois de Navarre de marier leurs enfants « sans l'autorisation d'Isabelle et de Ferdinand » (*ibidem*).

1494 : Jean III d'Albret et Catherine, arrivés avec leur mère et belle-mère Madeleine de France et leur suite devant les portes de Pampelune le 21 décembre, les

ont trouvées d'abord fermées sur l'ordre de Louis de Beaumont comte de Lerín. Ils sont enfin couronnés le 13 janvier 1494, selon l'usage foral, dans la cathédrale de Pampelune. C'est à l'occasion de ces fêtes, selon l'historien guipuscoan du XVI^e siècle Garibay, que fut chanté un refrain basque pro-beaumontais resté dans les mémoires, et qui disait en traduction « Labrit (Alain) et le roi sont père et fils : qu'ils prennent pour frère le seigneur connétable (Louis de Beaumont) » :

Labrit eta errege

Aita seme dirade

Condestable jauna har bizate anaie.

1495 : Un accord est passé à Burgos entre les rois de Navarre représentés par Alain d'Albret et les rois de Castille pour mettre fin aux hostilités armées du comte de Lerín contre les forces royales : Louis de Beaumont doit céder son comté navarrais et ses biens « en faveur du Catholique », qui se rend maître ainsi d'un grand nombre de lieux et places fortes en Navarre; le comte passe en Castille où il est dédommagé (*ibidem*). De 1495 à 1500 la Navarre est pratiquement « sous occupation militaire » de la Castille (*op. cit.* p. 49).

1497 : Un projet d'accord entre le roi de France Louis XII et les rois catholiques envisage que ces derniers cèdent Naples au roi de France en échange de l'annexion de la Navarre par la Castille (*ibidem*).

1498 : Sous la pression des rois catholiques la Navarre expulse les juifs qui refusent de se convertir.

1500 : Traité de Séville entre les rois catholiques et les rois de Navarre : les rois catholiques promettent de libérer la Navarre de la présence castillane, et retiennent à leur cour Madeleine fille des rois de Navarre dans l'intention de la marier avec un de leurs descendants. D'autres projets de mariage entre les infants des deux pays suivent en 1504 et 1507 sans se réaliser (*op. cit.* p. 50).

1502 : Mort au palais royal de Sangüesa d'André Fébus aîné des rois de Navarre, et naissance au même lieu de Henri (« celui de Sangüesa ») futur Henri II de Navarre et époux de Marguerite de Valois sœur de François 1^{er}.

1504 : Mort à Medina de Madeleine retenue en Castille par le traité de Séville. Mort d'Isabelle la Catholique reine de Castille.

1505 : Traité de Blois entre Louis XII et Ferdinand le Catholique pour contrer Philippe le Beau archiduc d'Autriche et mari de Jeanne la Folle, fille des Catholiques et reine héritière de Castille. Le traité fixe le mariage en secondes noces de Ferdinand avec Germaine de Foix (de la branche des vicomtes de Narbonne), petite-fille de Louis XII par sa mère Marie de France. Ce mariage dans la famille de Foix-Béarn renforce les prétentions sur la Navarre de Ferdinand avec l'appui de Louis XII, au bénéfice de Gaston de Foix, duc de Nemours et frère de Germaine.

1506 : Les rois de Navarre signent le pacte de Tudela (22 août) avec Philippe le Beau roi de Castille du chef de sa femme. Ce dernier meurt un mois plus tard et le pouvoir de Ferdinand n'est pas remis en cause.

1507 : Le comte de Lerín, lâché par une partie de ses « beaumontais », est expulsé de Navarre avec les troupes castillanes (*op. cit.* p. 51). Le 12 mars de la même année meurt, dans un guet-apens tendu par des beaumontais, le fameux César Borgia (fils du pape Alexandre VI), duc de Valentinois : pris à Naples et transféré en Espagne à Medina del Campo, il s'était enfui et mis au service du roi de Navarre son beau-frère (par son mariage avec Charlotte de Foix-Béarn restée à la cour de France) et dirigeait pour lui le siège du château de Viane tenu par les beaumontais.

1508 : Le comte de Lerín « meurt en exil, son fils Louis de Beaumont tente de récupérer les biens qui avaient appartenu à son père », il est appuyé par les Castillans. « A la cour de Madrid on envisage déjà ouvertement la possibilité d'envahir la Navarre ». En mars 1509 l'archevêque de Saragosse fils du Catholique affirme que « en vraie justice le véritable titre de ce royaume appartient

au roi d'Aragon » (*ibidem*). Ferdinand ordonne « à ses secrétaires de rechercher les textes et documents avec lesquels argumenter et justifier son droit au trône navarrais » (*op. cit.* p. 52).

1511 : Ferdinand « signe l'organisation de la très sainte ligue avec le pape et le doge de Venise, qui sera étendue ensuite au roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien » : le pape Jules II déclare la guerre à la France. Le prétexte religieux s'ajoute alors aux visées politiques, et Ferdinand envisage même d'envahir la France par Fontarabie et Bayonne (*op. cit.* p. 52-56). Les rois de Navarre Jean II et Catherine sont tenus pour des « Français » (c'est le terme constant du parti castillan durant tous ces événements) et donc des ennemis directs de la religion.

1512 : Le 9 février accord de Londres entre Ferdinand et Henri VIII d'Angleterre son gendre « pour s'emparer de la Guyenne française » (*op. cit.* p. 67) : les Anglais étaient arrivés au Passage le 8 juin 1512, mais cette alliance n'aura pas de suite. Ferdinand déclare que « le roi de France étant schismatique et ses biens que je lui prendrai devant être donnés à l'église, je peux prendre et garder ceux-ci » (la Navarre) « pour moi » (*op. cit.* p. 57).

1512 : Mort le 11 avril sans descendance de Gaston IV frère de Germaine de Foix seconde femme de Ferdinand (sans enfant de ce mariage), qui prétendait aussi au royaume de Navarre. Germaine réclame ses droits auprès de Louis XII, et Ferdinand met en place à Burgos « l'armée pour l'invasion de la Navarre » (*ibidem*). Des frontières de l'Aragon et de la Castille à celles du Guipuscoa, la Navarre est encerclée par les gens en armes au service de Ferdinand. En juin Ferdinand intervient auprès du pape pour obtenir une bulle interdisant aux rois de Navarre le passage des Français « fauteurs de schisme » sur leur terre (*op. cit.* p. 72-73).

II. L'annexion et l'échec des trois tentatives de reprise.

1512 : Le 18 juillet Louis XII et les rois de Navarre passent le traité de Blois, traité défensif que Ferdinand transforme en traité offensif en en faisant diffuser une copie fautive. Les dernières négociations que mène Pierre « maréchal de Navarre » auprès de Ferdinand sont rompues et, le 19 juillet, Ferdinand ordonne l'attaque de la Navarre. Les rois de Navarre quittent la capitale pour Lumbier (*op. cit.* p. 73-77). L'armée de Ferdinand réunie à Vitoria dans la première quinzaine de juillet est commandée par le duc d'Albe, et se compose de 15.000 hommes environ des diverses armes, auxquels plus de 3.000 seront adjoints « pour la campagne contre la Basse-Navarre » (*op. cit.* p. 79-82). Après avoir tenté de négocier avec Ferdinand depuis Olite et Tudela, qui a résisté à l'armée espagnole, Jean III d'Albret passe en Béarn et y rejoint la famille royale avec un certain nombre de dignitaires. Tudela se rend le 9 septembre et Ferdinand y fait son entrée le 4 octobre (*op. cit.* p. 98).

Septembre 1512 : occupation de Saint-Jean-Pied-de-Port, puis saccage de la Basse-Navarre, incendie de Garris en Mixe, soumission du château fort et du seigneur de Luxe, destruction d'Uhart-Mixe (*op. cit.* p. 100-102).

1512-1513: Une bulle papale de Jules II du 21 juillet 1512 « Pastor ille Caelestis » condamne les ennemis de la politique du pape et de ses alliés le roi d'Aragon et le doge de Venise, pour éloigner des schismatiques « tous les peuples, spécialement les Basques, Cantabres et les autres nations voisines » : Ferdinand et par la suite des historiens espagnols y voient une justification à l'annexion de la Navarre. Alors que la Navarre est occupée depuis 6 mois, c'est une nouvelle bulle de Jules II de février 1513, « Exigit contumacium », qui excommunie « les fils de perdition, Jean et Catherine, rois de Navarre en d'autres temps » lesquels « cédant eux aussi aux suggestions de l'esprit malin (...) ont eu l'audace de s'unir au roi Louis pour aider les schismatiques et prendre les armes contre les armées des rois Ferdinand II et Henri (d'Angleterre) alliés de nous et de la Sainte Eglise... » (*op. cit.* p. 104-166). Le cardinal

Amanieu d'Albret évêque de Pampelune et frère de Jean III d'Albret doit quitter son siège épiscopal, il mourra en exil en 1520. Le roi de Castille dispose désormais de la nomination de l'évêque à sa guise et sans l'avis du chapitre. Ferdinand a introduit l'Inquisition en Navarre et nommé les premiers inquisiteurs le 21 septembre 1512 : le tribunal s'installera à Pampelune le 15 juillet 1513 (*op. cit.* p. 237).

Octobre 1512 : Jean III d'Albret et ses armées partent à la reconquête de la Navarre par le col d'Ochagavia. Ils assiègent Pampelune le 7 novembre, mais, après un dernier assaut sans succès le 29, ils doivent lever le camp et repartir vers le Bastan le 30. Le fort de Maya repris par les Navarrais fin octobre, est à nouveau abandonné aux Castillans, qui avaient reconquis le fort d'Estella dès le 23 octobre. La citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port était restée aux mains des Castillans : la première tentative de recouvrer le trône navarrais a échoué.

1513 : Ferdinand ordonne l'ouverture de la session des Cortes de Navarre le 13 mars. En avril, par la paix d'Urtubie conclue entre Louis XII et Ferdinand, ce dernier renonce aux droits de sa femme Germaine sur le comté de Foix et le Béarn, et le roi de France à son appui aux rois de Navarre légitimes. L'avènement de François Ier, cousin et gendre de Louis XII, au trône de France en 1515 va changer les alliances (*op. cit.* p. 167-169). Fin octobre les « Etats de Basse-Navarre » réunis à Uhart-Cize prêtent serment à Ferdinand : cette assemblée générale n'avait pas d'existence connue jusque-là, les terres ou vallées (« universidades ») et « bonnes villes » ayant chacune leur assemblée, et déléguant chacune à part aux Cortes ou Etats de Navarre.

1516 : Mort de Ferdinand le Catholique, le cardinal Cisneros gouverne la Castille. A la nouvelle de nouveaux préparatifs militaires de Jean III d'Albret pour reprendre la Navarre, la Castille réarme le pays. Nombre de forteresses, tours et maisons fortes navarraises sont détruites par précaution (*op. cit.* p. 292-293). Jean d'Albret assiège Saint-Jean-Pied-de-Port, dont la citadelle était restée aux mains des Espagnols tout comme le Château-Pignon. Le siège est mené par Gaston le « bâtard » d'Albret ; le vicomte de Baïgorry occupe Roncevaux ; la colonne du maréchal Pierre de Navarre entre le 17 mars par Roncal et Salazar, mais il est défait et se rend aux Castillans à Izaba le 23 ou le 24 mars avec nombre de ses lieutenants et officiers béarnais, bas-navarrais et navarrais ; il passera le reste de ses jours en prison et sera assassiné quelques années plus tard dans celle de Simancas. Jean d'Albret doit lever le siège de la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port et l'armée espagnole a repris la ville dès le 20 mars (*op. cit.* p. 302-304).

Mai 1516 : Les Morisques sont chassés de Navarre. Le 30 mai Charles « de Gand », futur empereur élu du Saint-Empire Charles-Quint, est déclaré roi d'Espagne à l'âge de 16 ans. Le 17 juin : mort de Jean III d'Albret à Monein, il est enterré à Lescar et non à Pampelune comme il l'avait demandé ; sa femme Catherine mourra le 12 février 1617 à Mont-de-Marsan (*op. cit.* p. 308).

13 août 1516 : L'accord de Noyon passé entre François Ier et le roi d'Espagne prévoit le mariage de ce dernier avec la sœur du roi de France, et Charles doit reconnaître les droits des Albret sur le trône de Navarre. L'échec de ce projet serait la cause de l'appui que le roi de France apportera aux Navarrais dans l'ultime tentative de 1521 (*op. cit.* p. 309).

1518 : Un partage de la Navarre par la ligne des Pyrénées est envisagé en Espagne, « interdisant les relations commerciales et le passage des personnes » (*op. cit.* p. 365) entre les deux versants. Mort du cardinal Cisneros le 8 novembre. Le cardinal Adrien d'Utrecht (futur pape Adrien VI) est désigné comme « Gouverneur des royaumes d'Espagne » par Charles-Quint (*op. cit.* p. 395).

1520 : Ayant réuni les Cortes de Castille et Galice, et nommé comme vice-roi de Navarre « Manrique de Lara duc de Nájera », Charles-Quint quitte l'Espagne pour être couronné empereur à Aix-la-Chapelle. Contre son autorité représentée par le triumvirat des « Gouverneurs d'Espagne », les villes principales de Castille ou

« communes » se soulèvent le 20 mai en faveur des droits de la reine héréditaire Jeanne la Folle mère de Charles-Quint reconnue reine de Castille le 24 septembre, et s'organisent en milices réunissant jusqu'à 15.000 hommes (*op. cit.* p. 395-399): c'est le début de la guerre dite « des Communautés » qui, en mobilisant les forces militaires royales pour réprimer la révolte, va favoriser l'entreprise de libération navarroise de 1521. La révolte touche Burgos et l'Alava (*op. cit.* p. 404).

Avril 1521 : pendant que Henri d'Albret prépare une armée pour reprendre la Navarre, la milice des Communautés est définitivement vaincue à Villalar le 23 avril 1521. Les forces royales, regroupant Castellans, Basques des trois provinces (Ignace de Loyola engagé comme « valet du duc de Nájera » en fait partie) et Navarrais partisans de la Castille, sont prêtes à s'opposer à l'armée navarroise de Henri II d'Albret. Les juntes d'Alava ont pris fait et cause pour les Castellans, le comte de Salvatierra qui s'était opposé à l'armée impériale est vaincu le 16 avril, sa ville incendiée. L'armée d'Albret commandée par André de Foix seigneur d'Asparros (ce nom de lieu doit être distinct de celui d'une maison ancienne d'Urrugne citée depuis le XVe siècle), est à Mauléon le 29 avril, composée de 12.000 hommes, à Saint-Jean-Pied-de-Port le 12 mai (*op. cit.* p. 406). Le 13 mai le duc de Nájera vice-roi de Navarre prévient les Gouverneurs que les troupes d'Asparros « avaient pris la ville de Saint-Palais et d'autres lieux et tous les Basques » (c'est-à-dire les Bas-Navarrais) « s'étaient levés pour le fils du roi don Juan » (d'Albret). Le fort de Saint-Jean est pris le 15 en échange de la vie sauve pour ses défenseurs, et pour le 18 mai l'armée est passée en Navarre (*op. cit.* p. 422-445). Les Navarrais de l'intérieur s'étaient déjà soulevés en faveur de l'armée royale (*op. cit.* p. 434).

Du 20 mai au 30 juin, ou « les 40 jours de 1521 » : c'est la courte et dernière période où la Navarre fut entièrement libérée sous l'autorité de Henri II d'Albret. Dans les combats pour la défense de Pampelune Ignace de Loyola est blessé. Le 17 mai le duc de Nájera a abandonné la place, le 19 Pampelune fait allégeance à Henri d'Albret, le 20 la citadelle est rendue (*op. cit.* p. 448-450). Les Navarrais remportent sur les Guipuscoans (ils sont partisans de la Castille depuis l'annexion de 1200) la bataille du mont Zengarrén (*op. cit.* p. 455). André de Foix reçoit le serment de Tudela qui se déclare pour Henri d'Albret le 30 mai (*op. cit.* p. 463). En juin la Navarre est entièrement sous l'autorité de Henri II d'Albret. Mais l'armée d'Asparros est arrêtée devant Logroño tenue par les Castellans. L'armée impériale réunie à Burgos, composée de combattants aguerris, se met en route pour Logroño le 7 juin. Les partisans des Communes ont été libérés pour aller combattre en Navarre. Les assiégeants, manquant de ravitaillement, doivent lever le siège le 11 juin (*op. cit.* p. 469-480). L'armée impériale forte de 30.000 hommes parvient par des chemins détournés jusqu'à la plaine de Noain, où elle engage le combat contre celle d'Asparros encerclée et prise au dépourvu : le 30 juin les Navarrais perdent la bataille, André de Foix est blessé et pris (il sera libéré sous rançon) ainsi que l'étandard royal, 6.000 hommes sont perdus dans l'armée navarroise, seulement 600 dans l'armée castillane (*op. cit.* p. 494).

Août 1521 : la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port est bombardée par les Castellans, et après avoir résisté 21 jours, se rend le 25. La prise est annoncée le 29. L'armée impériale commandée par le connétable de Beaumont accompagné d'Esteban de Zunzarren Navarrais d'Erro partisan de la Castille retourne à Pampelune. Juanicot de Arbeloa capitaine du fort de Saint-Jean pour Albret a été mené dans la capitale dès le 25, condamné « à être promené ignominieusement par les rues et ensuite pendu, dépendu, décapité et écartelé, sa tête exposée au sommet de la fourche » (*op. cit.* p. 538).

Septembre 1521 : Maya est repris par les Navarrais appuyés sur l'armée française réunie par l'amiral de Bonnivet (Coligny) à Saint-Jean-de-Luz qui attaque Fontarabie. La Basse-Navarre, les vallées d'Aezkoa, Roncal et Salazar se soulèvent (*op.*

cit. p. 544-548). Le Bastan, les Cinco Villas, le val de Lerín et Maya sont encore fidèles à Henri III d'Albret durant l'hiver 1522, malgré les difficultés de ravitaillement des forteresses (*op. cit.* p.566-567).

10 mars 1522 : le monastère de Ronceaux est investi par les Impériaux (nom habituel donné par les historiens aux armées de Charles-Quint), partiellement détruit et militairement renforcé sous la direction des capitaines Pizarro et Ursua; François de Navarre « fils naturel du maréchal » (Pierre de Navarre emprisonné depuis la déroute navarraise de 1516) en avait été nommé prieur « par une bulle de Léon X » en 1518 mais avait dû laisser la charge aux mains de Fernando de Egües, lequel venait de mourir. La prise du monastère était justifiée au prétexte qu'il avait été attaqué par « les ennemis du val de Bastan et de la Terre de Basques » (c'est-à-dire « des Bas-Navarrais ») (*op.cit.* p. 560-564). Pour toutes ces opérations en terre navarraise l'armée impériale comptait de nombreux Navarrais, partisans « beaumontais » et autres, ayant répondu à l'appel du ban selon le For de Navarre.

10 mai 1522 : Charles-Quint accorde un « pardon général », après que son armée eut vaincu « les Français (...) avec l'aide de Dieu », assorti de nombreuses exceptions et condamnations, en particulier « barons, vicomtes, gentilshommes et habitants quelconques des villes et terres de Labourd, Basques (Basse-Navarre), Cinco-Villas, Bastan et Bertiz qui n'ont pas obéi à Sa Majesté » (Charles-Quint) (*op. cit.* p. 557-558).

9 juin 1522 : Adrien d'Utrecht est élu pape et prend le nom d'Adrien VI.

17 juin 1522 : la bataille de Santesteban de Lerín est perdue par les Navarrais. Les Impériaux reprennent Béhobie le 28 juin (*op. cit.* p. 524-576): le fort construit par les Espagnols à partir de novembre 1512 pour servir de point d'appui à celui de Fontarabie avait été pris par l'amiral de Bonnivet au début d'octobre 1521 ; il y avait des Labourdins parmi ses défenseurs (*op. cit.* p. 653-661). De Maya à Fontarabie, la confrontation militaire se concentre dans la vallée de la Bidassoa.

15 juillet 1522 : début du siège de Maya; la forteresse est défendue par 100 à 200 Navarrais jeunes ou très jeunes pour la plupart ; les assiégeants sont au nombre de 10.000 environ sous le commandement du comte de Miranda. Maya, qui a attendu en vain les secours promis du côté français, se rend le 22 juillet (*op. cit.* p. 585-595). Les Espagnols commencent d'abord à remettre en état le fort le 21 juillet, puis Charles-Quint en ordonne la destruction « pour qu'à l'avenir il ne serve pas de repaire pour des voleurs ou des Français ». La destruction est réalisée du 2 au 12 août, et les débris répartis entre les partisans : Martin de Ursua reçoit ainsi « la porte de la forteresse qu'il emmène chez lui » (son « palacio » d'Arizcun), les pierres « taxées et payées » serviront postérieurement « à la construction de l'église » (*op. cit.* p. 600), où il est donc possible de les observer encore. A partir du 26 juillet les maisons fortes des Navarrais défenseurs de Maya sont détruites : Jaureguizar d'Irurita, Bertiz, Zozaya, Azpilkueta. Sur la photographie de la page 602 on peut observer, dans la vieille tour de Jaureguizar, à côté de la maison neuve de style plus récent, les strates de pierre des reconstructions postérieures partielles.

Octobre 1522 : Charles-Quint est en Navarre avec l'intention de soumettre la résistance des Bas-Navarrais et reprendre Fontarabie, alors importante forteresse (créée par les rois du Navarre entre le Xe et le XIIIe siècle : M. Goyhenetche, *Histoire générale... II*, p. 62) où des Navarrais rescapés de Maya se sont enfermés avec Pierre fils du maréchal de Navarre en renforçant la garnison française: la guerre de Navarre prend une tournure plus nettement franco-espagnole. Charles-Quint doit retourner en Castille sans avoir réussi à reprendre Fontarabie. Les partisans des communautés de Castille détenus sont exécutés. Le 24 novembre 1522 le maréchal de Navarre, est trouvé dans sa prison de Simancas le corps criblé de coups de couteaux et mourant. L'assassinat pour motif politique est probable et sa mort ne sera officiellement publiée qu'en février 1523. Charles-Quint ordonne la saisie de ses

biens en Navarre qui sont mis aux enchères, comme ceux des autres « rebelles » (*op. cit.* p. 623-627). 10 mois de siège n'ont pas permis aux Impériaux de reprendre la forteresse qui leur résistera au total deux ans et demi malgré les difficultés du ravitaillement (*op. cit.* 664-665).

28 août 1523 : Henri II d'Albret réunit les « Cortes de la Basse-Navarre » (Ferdinand les avait déjà réunies une première fois pour lui prêter serment en 1513 à Uhart-Cize) à Saint-Palais (*op. cit.* p. 667) alors libre de l'emprise espagnole.

8 octobre 1523 : Charles-Quint est revenu en Navarre et se fait couronner empereur à Pampelune le 15 ou le 23. Il accorde un nouveau « pardon royal » dont sont exclus 152 des principaux navarraïses (la liste complète est donnée), pour avoir en particulier « offensé gravement Dieu notre seigneur et Nous en se rebellant contre leur propre patrie... » (*op. cit.* p. 628-632-671), l'invocation du prétexte religieux allant naturellement au secours de la justification politique. Pour « aider aux frais de la guerre contre les Turcs ennemis de notre Sainte Foi Catholique » Adrien VI fait publier la « bulle de la Sainte Croisade » qui permet à Charles-Quint de prélever en Navarre le quart des dîmes de 1523 (*op. cit.* p. 633-634).

Les Cortes de Navarre réunies en mai, juin et septembre 1523, font entendre leurs griefs quant aux conséquences des guerres et de l'occupation militaire du pays, et se plaignent en vain des nombreuses illégalités et des « contra fueros » (Viane séparée du royaume, logements des soldats chez l'habitant non rétribués, présence de non Navarraïses – « étrangers » - aux postes officiels dont le For les exclut...). La note 766 détaille les 22 motifs de « griefs généraux » et les 10 motifs de « griefs particuliers ». Les Cortes sont appelées à verser à la Couronne de nouveaux impôts pour les frais d'entretien des troupes (« cuarteles » ou « quartiers ») et sur les transactions et ventes effectuées (« alcabalas ») (*op. cit.* p. 639-644 et 874-875). Au début de l'année 1524 encore « plus de la moitié des familles navarraïses ont leurs hommes en exil défendant l'indépendance du royaume » (*op. cit.* p. 645).

Fin 1523 : Charles-Quint réunit en Guipuscoa et Navarre une importante armée pour « l'offensive impériale prévue durant l'hiver 1523-24 » : la Basse-Navarre est réoccupée, des espions sont infiltrés dans Fontarabie, l'attaque de Bayonne par mer tentée. L'armée commandée par le connétable de Castille et le prince d'Orange réunit 24.000 hommes de diverses provenances (Castillans, Navarraïses, lansquenets allemands). Le projet de l'Empereur, fort de ses succès en Italie, est, comme au temps de Ferdinand, d'envahir la France par Bayonne et la côte aquitaine pour « conquérir Toulouse et le Languedoc » (*op. cit.* p.670-671), renouvelant en quelque sorte ainsi l'empire wisigothique du VII^e siècle.

L'expédition menée durant l'hiver 1523-24 par le prince d'Orange à la tête des Impériaux est ruineuse pour une partie de la Basse-Navarre (Saint-Palais devenu « le centre des opérations militaires », Saint-Jean-Pied-de-Port repris), et même du Labourd (incendie d'Ustaritz et siège de Bayonne), tandis que le vice-roi d'Aragon avec 4.000 hommes tente sans succès le siège d'Oloron ; mais en définitive, selon les mots mêmes de l'auteur, « les circonstances postérieures convertirent le projet en une bouffonnerie aussi désastreuse que sanguinaire » (*op. cit.* p. 672). La jonction des colonnes impériales devait se faire à Sauveterre-de-Béarn, qui avait été assiégé et pris le 16 novembre, mais ne fut pas réalisée en définitive. Sauveterre était repris dès le 2 décembre par le baron de Mirossens. Même si le prince d'Orange avait ravagé une partie du Labourd, fait brûler Bidache et son château, Peyrehorade, Hastings, occupé Mauléon, Sauveterre et Navarrenx, il avait partout rencontré de vives résistances. Charles-Quint avait dû abandonner tout projet sur Toulouse, « le bilan fut totalement négatif pour l'empereur » (*op. cit.* p. 673-679).

Restait à prendre le château de Fontarabie. Le bombardement s'était intensifié à partir du 2 février 1524, détruisant une partie des murailles et des constructions environnantes. Le 24 février le gouverneur français Franget envisage

un accord avec les assaillants, et le 27 février les assiégés français, harcelés par l'artillerie espagnole, à court de munitions et de ravitaillement, après deux ans et demi d'occupation de la place négocient leur reddition : près de 2.000 Français quittent la place avec Franget et ses soldats, ceux-ci « défilant avec les bannières déployées et leurs armes » pour se rendre à Bayonne.

Sitôt les Français partis, le 29 février 1524, Charles-Quint accorde le pardon aux Navarrais restés dans la place, à la condition de « se rendre et de se soumettre à l'obéissance et au vasselage royal dans un délai de deux mois ». Ce qui eut lieu précisément le 29 avril, après accord entre le maréchal Pierre de Navarre (le jeune) et le connétable de Castille son oncle. Cette reddition, écrit l'auteur, devint « le plus grand succès impérial durant les douze années de guerre contre la Navarre ». La plupart des chefs navarrais passaient dans l'armée espagnole. Ceux du parti « gramontais » même rendaient hommage aux rois d'Espagne (Charles-Quint et Jeanne sa mère) les reconnaissant comme « rois de Navarre » le 19 mai. Il y eut quelques difficultés pour des nobles installés des deux côtés de la frontière comme Léon seigneur d'Espelette. D'autres (des Olloqui, Yesa, Jaso), y compris quelques « beaumontais » comme Tristan de Beaumont installé et marié à Lescar, avaient opté pour l'exil définitif. Seule la noblesse soumise fut convoquée aux Cortes ou Etats de 1526 (*op. cit.* p. 682-696 et 876).

Le 24 janvier 1525 Charles-Quint remporte la victoire de Pavie : le roi de France François Ier et Henri II roi de Navarre sont faits prisonniers (le roi de Navarre réussit à s'échapper). Au cours de la même année plusieurs nobles bas-navarrais (voir la rubrique suivante) reçoivent de la cour d'Espagne de substantielles gratifications d'argent. Le traité de paix de septembre entre les rois d'Espagne et d'Angleterre et celui de France semblait geler la situation de chaque territoire et de ses habitants en l'état (*op. cit.* p. 697-699).

Durant les quatre premiers mois de 1525 les populations navarraises plus ou moins réticentes et tenues pour rebelles au nouveau pouvoir sont soumises à de nouvelles brutalités : le « licencié » et « docteur Pedro de Balanza » reçoit la charge de poursuivre et prendre « malfaiteurs, voleurs, délinquants ». S'engage alors, sous le prétexte religieux encore une fois, une série de procès de sorcellerie, contre « certaines sorcières (...) découvertes dans les montagnes des vallées de Roncal et Salazar » ; et comme « il apparaît que, en plus des personnes condamnées, il y en a beaucoup d'autres qui sont délinquantes et participantes du même délit, il convient que selon la gravité du fait et de ce que Dieu est si notoirement offensé et que notre république en reçoit de grands dommages, il y soit pourvu selon le remède approprié ». Les procès ont lieu à Pampelune, Ochagavia, Roncal et Salazar, suivis de condamnations et saisies des biens au profit du patrimoine royal. Citant les chiffres donnés par M. Goyhenetche dans son *Histoire générale du Pays Basque* (tome II, p.87) l'auteur rappelle qu'il y eut 400 procès en 1525, 300 menés encore par l'inquisiteur Avellaneda en 1527 en Aescoa et Salazar, 80 brûlés comme sorciers. Les protestations des Cortes de 1526 et 1527 contre ces « commissions spéciales » restèrent vaines au nom de ce que l'auteur résume en l'expression « la raison d'Etat ». Balanza fut récompensé sur les « recettes des frais d'entretien des troupes et des ventes effectuées en Terre des Basques » (Basse-Navarre) : en Basse-Navarre même on réagissait parfois vivement à tous ces prélèvements inhabituels (*op. cit.* p. 701-708).

14 décembre 1525 : après la « Visite » de la Navarre effectuée par le « Conseiller de la Sainte et Générale Inquisition » le « licencié Alonso Valdés », les « Ordonnances » de Charles-Quint sont rédigées à Tolède, publiées le 18 janvier 1526 à Pampelune, complétées par de nouvelles règles judiciaires et fiscales publiées « à son de trompette » le 14 janvier 1527 à Pampelune, achevant ainsi comme le dit l'auteur « la castillanisation de l'administration navarraise ». Les titulaires des charges en place sont autoritairement remplacés, le fonctionnement de la Chambre

des Comptes (« selon le style et l'ordre de la Castille... ») et des institutions judiciaires modifié. Les Cortes réunies cette même année ne peuvent qu'entériner ce qui aboutit largement à l'extinction du For Général, tout en le déplorant : « Selon la coutume très ancienne et la loi de ce royaume, il appartient à votre Majesté de faire les lois à la demande des Etats et de plus comme il est notoire selon le for, ceux de ce royaume donnèrent au roi les lois faites, et le roi les jura d'abord au royaume, et le royaume jura au roi, et Votre Majesté fit de même... ».

La Basse-Navarre, qui n'est occupée durant ces années que pendant deux courtes périodes (lors de l'équipée du prince d'Orange en 1523-24 et par l'armée de Sandoval en 1527 : le 18 septembre de cette année les Bas-Navarrais jurent « obéissance et fidélité à l'Empereur »), échappe de fait, sauf un litige sur les juridictions ecclésiastiques avec les évêchés de Bayonne et Dax, à la plupart de ces nouveaux règlements. En 1528 la Basse-Navarre est déjà considérée comme définitivement perdue pour les Impériaux, bien que l'administration impériale conservât à Burguete jusqu'en 1533 un « receveur » pour ce territoire, qui ne l'était « qu'en titre seulement » (*op. cit.* p. 709-732). Les échanges commerciaux de bétail et de produits agricoles de si ancienne tradition entre les deux versants se poursuivaient néanmoins, au milieu des difficultés et des prohibitions (encore en 1529 Charles-Quint interdit de laisser « entrer dans le royaume aucune personne des royaumes et seigneuries de France, Béarn et Basques (Basse-Navarre) ») : la Chambre des Comptes avait permis expressément aux gardes frontaliers à Noël 1528 de laisser « ceux d'Ultrapuertos passer les porcs et les vaches librement par ces cols » (*op. cit.* p. 748-757). L'installation de la frontière définitive à partir de 1530 explique que les vallées des deux versants eurent à établir de nouveaux modes de relations pastorales sur les « terres communes », comme l'atteste la « facerie » passée entre les vallées de Bastan et d'Ossès en 1547.

Les relations politiques et les traités passés entre François Ier et Charles-Quint, après la défaite de Pavie en 1525, aboutissent de fait à la séparation définitive des « deux » Navarres, et à la fin, tout aussi définitive, du vieux royaume pyrénéen. Pendant les derniers temps du conflit, les accords et traités « dynastiques » autant que politiques s'étaient poursuivis :

14 janvier 1526 traité de Madrid : François Ier, renonçant à toutes ses « prétentions en Italie » qui l'avaient mené au désastre de Pavie et laissant la Bourgogne à Charles-Quint, promettait de se marier avec « Léonore, sœur du monarque castillan et veuve du roi Manuel de Portugal », et de s'efforcer de « tout son pouvoir à ce que Henri d'Albret renonce au royaume de Navarre en faveur de l'empereur ». Charles-Quint envisageait pourtant aussi de marier sa sœur Léonore au roi de Navarre (Henri d'Albret).

Janvier 1527 : Henri d'Albret épouse Marguerite de Valois sœur de François Ier (elle avait directement négocié en 1525 avec Charles-Quint à Madrid la libération de son frère le roi) et veuve du duc d'Alençon.

1529 : la « paix des dames » ou « de Cambrai » négociée entre d'un côté Marguerite d'Autriche, de l'autre Louise de Savoie (mère de François Ier) et Marguerite reine de Navarre mettait fin provisoirement au long conflit entre l'empereur et le roi de France. Les derniers arrangements pour la dévolution des biens appartenant aux deux partis navarrais se poursuivaient jusqu'en 1539 (*op.cit.* p. 759-762).

La Haute-Navarre était devenue une province d'Espagne, où il ne faisait pas bon rappeler l'ancienne indépendance et la légitimité dynastique des Albret et de leurs successeurs directs les rois de France, à partir de Henri IV petit-fils de Henri II d'Albret « celui de Sangüesa ». Arnaud d'Oyhénart, historien (la *Notitia* avait paru en 1637) et « légitimiste » navarrais, devait l'éprouver encore en 1648 lorsqu'il sollicita d'accéder aux Archives de Pampelune pour écrire, disait-il, son histoire des

Gramont, et reçut du Tribunal de la Chambre des Comptes un refus ainsi argumenté : « en se fondant sur le fait que le véritable objet de Oyanart (sic) était d'écrire contre l'occupation de la Navarre par les rois de Castille, et contre l'opinion que les chaînes des armes de Navarre procédaient de la bataille de las Navas de Tolosa » (*op. cit.* p. 775-776).

III. La Basse-Navarre : entre allégeances et résistances

Si l'on excepte les deux points forts de l'occupation militaire espagnole, le Château-Pignon et la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port, l'autorité du roi d'Espagne sur la Basse-Navarre a été, malgré la répression et les incursions armées, très imparfaite et intermittente.

En 1512, évitant les troupes françaises de Bayonne, Ferdinand fait envahir la Basse-Navarre, qu'il sait militairement peu défendue, par les cols pyrénéens : alors que le gros de l'armée de Villalba s'assure d'abord des vallées d'Aescoa, Salazar et Roncal, Martin de Ursua (dont la famille est installée depuis longtemps en decà des Pyrénées, à Ossès à Harizmendia dès le XIV^e siècle) a pris Saint-Jean-Pied-de-Port les 2 et 3 septembre, mettant en fuite Gaston le « bâtard d'Albret » qui en assurait la défense, et précédant ainsi l'armée de Villalba et le duc d'Albe. Sont pris ensuite « le château d'Aïnhice-Mongelos » (en réalité le château fort qui dominait le pays et protégeait l'entrée de Cize, aujourd'hui détruit), Utziat, Garris (qui est incendié), le château fort de Luxe et le pays de Mixe. L'auteur note que l'invasion espagnole bénéficiait de « l'appui ecclésiastique ». L'armée de Jean III d'Albret s'est retirée sur Mauléon (*op. cit.* p. 99-102).

Le duc d'Albe fait « détruire les maisons fortes, saisit de force bétail et nourriture », tandis que les murailles de Saint-Jean-Pied-de-Port sont renforcées, que la place est munie d'artillerie et de provisions, et qu'il est fait « table rase des environs ». L'armée espagnole est alors forte de près de 10.000 hommes. Pourtant Jean III fait publier à Saint-Palais dès le 30 septembre un manifeste contre Ferdinand le Catholique « personne de si mauvais naturel qui a causé tant de mal et de dommage en exerçant tyranniquement son autorité sur un royaume usurpé » (*op. cit.* p. 110-111).

La contre-offensive navarraise d'octobre 1512 est commandée par les chefs du parti gramontais : le maréchal Pierre de Navarre, le connétable Alphonse de Peralta et Roger de Gramont dont les biens venaient d'être saisis. L'armée d'Albret qui compte aussi 10.000 hommes environ et l'armée castillane s'affrontent le 19 octobre dans la bataille d'Aïnhice-Mongelos. Le duc d'Albe doit abandonner Saint-Jean-Pied-de-Port le 22 octobre, tout en laissant une garnison pour garder la citadelle ou château fort (*op. cit.* p. 111-114).

Après la défaite navarraise de fin novembre et la nouvelle occupation castillane, des tractations ont lieu au début de 1513 pour « neutraliser » la noblesse bas-navarraise. « Les principaux nobles bas-navarrais » réunis à Ostabat rendent hommage à Ferdinand : le vicomte de Méharin (Bertrand d'Armendaritz), les seigneurs d'Armendaritz, Belzunce, Laxague, Saint-Martin (d'Arbéroue), Aphate (de Bussunarits), Laskor (de Jaxu), Béhasque (Jauregia), Agerre (de Béhasque ou de Bustince ?), Haranburu (de Lantabat) lequel prête hommage aussi au nom de « Joanot de Irigoien » (sans doute de Ianitz-Lécumberry), du « chevalier d'Elizeche » (d'Aïnhice ou d'Uhart-Cize) et du seigneur de Saint-Pierre (Donapetria à Saint-Jean-le-Vieux). Manquent cependant, parmi les « nombreuses absences », les seigneurs de Luxe (dont dépendait précisément Ostabat) et de Gramont. Il est promis de leur rendre « les biens confisqués » et de ne « détruire, ni brûler, ni endommager leurs maisons ». Il n'est pas précisé ce qu'il en fut des non-nobles, ou laboureurs francs ou fivatiers et autres, qui constituaient la majorité de la population. Des Bas-Navarrais

forment des compagnies à la solde des Castillans, conduites par le seigneur de Saint-Pierre, « Agirre » (sans doute pour Agerre de Bustince), « Zarate » de Cize (pour Garate ou Garatehegi à Ahaxe), ainsi que le seigneur de Lasse (Jauregia) récompensé de « 3.000 maravédís annuels » (*op. cit.* p. 170-171). La plupart de ces allégeances au roi d'Espagne n'ont pas de suite durable, et la Basse-Navarre reste une terre hostile aux envahisseurs. L'hommage que les Souletins rendront à Ferdinand en 1515, comme ils le faisaient traditionnellement aux rois de Navarre depuis le XII^e siècle, restera de même « sans effet » (*op. cit.* p. 173).

En rendant les comptes pour l'ancienne châellenie de Saint-Jean-Pied-de-Port le 3 février 1514, « Domingo de Echart substitut fiscal d'Ultrapuertos et habitant de Saint-Jean » observe qu'en dehors des zones proches de la ville « dans tout le reste d'Ultrapuertos, comme la Terre d'Arbéroue et en Terre de Mixe, personne n'a voulu prendre la charge de substitut, et les porteurs n'ont voulu aller faire aucunes exécutions, par peur et pour se trouver sur une frontière assiégée » (*op.cit.* p. 177). Les impôts nouveaux (frais d'entretien militaire et taxes sur les ventes) votés aux Cortes de Navarre en 1513 n'avaient pu être collectés en « Cize, Baïgorry, Ossès, Irissarry », pas davantage « dans les terres de plus grande insécurité de Mixe, Ostabarès, Iholdy-Armendaritz et Arbéroue ». Un porteur est tué par des Mixains, le collecteur « Saubat de Garai » est frappé « à coups de couteaux » par le seigneur de Luxe, sa maison de Garris lui est confisquée, son remplaçant Tristan de Laclau est emprisonné à Tartas: « La clau » ou « La Clef » est un nom roman d'hôtellerie qu'on trouve à Saint-Palais en 1412. A Uhart-Cize « Bernard de Jauregui » empêche qu'on enlève ses bœufs pour n'avoir pas payé les taxes avec la caution « des maîtres Barrenetxe et Iriart » (*op. cit.* p. 179), deux des maisons médiévales.

Pour y remédier on sollicite les responsable locaux (« sous-bayles d'Ahetze et d'outre-Bidouze », qui sont deux des trois « mandes » de Mixe), les assemblées locales sont convoquées : le 24 mars 1514 à Garris a lieu une assemblée générale (« junta») de Mixe « avec la présence des nobles des terres » d'Iholdy, Armendaritz, Irissarry et de « la ville de Labastide Clairence ». Le 25 se réunit au lieu traditionnel d'Amendeux la « junte des nobles de la Terre de Mixe au nombre de 600 ou 700 habitants » : avec le « bayle Jaime de Zhala » (pour « Salha » d'Aïcirit), sont présents aussi « les procureurs des seigneurs » de Luxe, Gramont, Uhart (la « Salle » d'Uhart-Mixe ou celle d'Uhart-Juson d'Aïcirit), Arbérats, Béhasque, Agerre (de Béhasque) et Miramont (d'Amorots) (*op. cit.* p. 178). Le nombre des maisons nobles mixaines n'ayant jamais dépassé la soixantaine, il s'agit certainement de l'assemblée générale de tous les maîtres de maisons, nobles et non nobles, et c'est aussi au cours de ces événements que les structures sociales médiévales, le statut des maisons nobles en particulier, se transforment.

Le 23 septembre 1514 Ferdinand ordonne une donation de « 50 ducats d'or » au monastère de « Sainte Madeleine d'Utziat » pour indemniser les dommages faits par l'armée du duc d'Albe, et « quatre mois plus tard 11.000 sous » au « procureur des habitants de Mongelos Bernart de Echepare » pour le même motif (*op. cit.* p. 176 et p. 798 note 457). Comme il est dit que le 25 janvier 1515 Ferdinand ordonne de payer « 11.000 ducats à Bernat de Etxepare, syndic de la ville d'Uhart-Mixe afin de payer les indemnisations pour les maisons que le duc d'Albe ordonna de détruire durant la conquête de Navarre » (en 1512) (*op. cit.* p. 787-788, note 214), il est à supposer que les deux références citées en notes, indiquent, sinon le même paiement, du moins le même personnage : « syndic » d'Uhart-Mixe en Basse-Navarre « dacquoise » (à moins de confusion dans les documents avec Uhart-Cize) et « procureur » de Mongelos (dans la Basse-Navarre cette fois « bayonnaise », mais à la frontière de la « dacquoise »), c'est le fameux poète Dechepare, cité plus tard comme « recteur » ou curé de Saint-Michel-le-Vieux et de Çaro. Très apprécié de la cour espagnole, il évoque lui-même la prison qu'il eut à subir pour sa trahison, qu'il nie

cependant avec force dans le *Chant de monseigneur Dechepare* de son recueil poétique basque publié à Bordeaux en 1545 .

Le 31 octobre 1514 les Etats de Basse-Navarre réunis à Uhart-Cize jurent enfin fidélité à Ferdinand, le seigneur de Luxe compris, qui promet « de licencier ses troupes » et d'envoyer à la cour de Madrid ses deux fils « en qualité d'otages ». Les « maîtres des palais » (maisons nobles principales) des terres de Cize, Baïgorry, Ossès et Irissarry « et deux hôpitaux » (maisons des Hospitaliers) avaient été exemptés des tributs royaux (*op. cit.* p. 180-186).

A la fin de 1514 un mouvement de révolte suscitée par les partisans de Jean III d'Albret mène pourtant à de nouvelles répressions. Des Mixains attaquent des « transporteurs » espagnols sur la route de Mongelos. Dans les comptes rendus des procès tenus 4 ou 5 ans plus tard on poursuit encore comme « voleurs » un « Menauton de Heremo » (la maison Eremua, dite « Eremia », de Beyrie-sur-Joyeuse est citée pour sa chapelle au XIIIe siècle) et « Domejon de Alzueta habitants de Béguios » (Alzueta est effectivement une maison ancienne de Béguios) (*op. cit.* p. 173 et p. 798, note 446). Les actes de révolte contre l'occupant obligent les Espagnols à renforcer la citadelle de Saint-Jean-Pied-de-Port et à procéder à des opérations de « nettoyage » : occupation de Saint-Palais, destruction du château fort de Garris.

*

Pour maintenir la Basse-Navarre sous l'autorité espagnole le ravitaillement et l'armement de Saint-Jean-Pied-de-Port sont renforcés en 1515 par les soins de « Ochoa de Ursua ». Mais sur l'avis du duc de Nájera que « ce qui se fait pour les réparations de la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port est chose perdue », on se contente à partir de février 1516 de faire des travaux au seul « vieux château, considéré comme beaucoup plus défendable » (*op. cit.* p. 163-266). A la fin d'octobre 1515 (« le dernier mardi ») les délégués ou élus aux « Etats » de Basse-Navarre réunis dans l'église d'Uhart-Cize prêtent hommage à Ferdinand. M. Goyhenetche (*Histoire générale... II* p. 51-52) a donné la liste de la cinquantaine de présents cités, dans un certain désordre et une transcription parfois inexacte des noms, par le secrétaire de séance : seigneurs, délégués des villes et vallées, quelques clercs, ce qui donne en les regroupant approximativement par catégories et pays:

1) pour des nobles de Mixe, Ostabarès, Arbéroue et quelques autres cités en tête: « seigneur de Bergouey » représentant Gramont, Biscay représentant Luxe, vicomte de Méharin pour lui-même et représentant le commandeur d'Irissarry et le seigneur d'Armendaritz, « Dominice Darrespere » (ce doit être la déformation d'un nom local comme « Urruzpuru » ou « Harizpuru ») représentant le vicomte d'Etchaz (de Baïgorry), « Bernat seigneur de Chapare » (c'est sans doute encore le poète Dechepare cité peut-être aussi plus loin à sa place exacte de noble cizain, et dans d'autres documents de l'époque) représentant le baron de Béhorléguy, Laxague (d'Asme) pour lui et pour Belzunce d'Ayherre, Uhart-Mixe, Lasse, Bizkai pour Arbide (de Juxue) ;

2) pour la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et le pays de Cize: Johan Peritz d'Armendaritz « chapelain major », Pedro de Larragoien, Sabat de Londaiz, Esteven d'Aranburu et Martin d'Ossès (ce sont tous des noms d'origine et non des toponymes saint-jeannais) en leur nom propre et comme jurats et procureurs « du conseil et université de la dite ville de Saint-Jean », avec « Gilen Arnalt d'Anssa, seigneur de Garat (à Ahaxe) alcalde de la la terre de Cize », le « seigneur de Saint-Jean » (sans doute de la maison noble Urruti de Saint-Jean-de-Cize), Irumberri, Aphate, « Bernart de Chapare » (ou le poète Dechepare ou un homonyme de sa famille : Etxepare de Bussunarits est voisin et apparenté par la suite à Aphate ; il y avait aussi des maisons nobles médiévales Etxepare à Saint-Jean-le-Vieux et Saint-

Michel), « Villanueva » (salle d'Iriberry), Lascor (de Jaxu), Agerre (de Bustince) pour eux-mêmes « et comme procureurs des gentilhommes et université de la dite terre de Cize » ;

3) pour Baïgorry : « Miguel de Bertereche » (d'Anhau), « Angnestegui » (cacographie pour Apeztegi d'Anhau tenu plus tard pour « abbaye laïque »), « Joanes de Joaberro » (pour Jokoberro de Guermiette), et Etxauz pour eux-mêmes et « comme procureurs et jurats desdits gentilhommes et université » de « Bayguer » ;

4) pour Ossès : le « recteur » (qui est le même que le « chapelain » de Saint-Jean ci-dessus et s'appelle Pierre d'Armendaritz) et « Bertrand d'Yriartegaray, Domigotoa de Yriarte, Migel Decheberria, Martin de Yriberri, Per Arrossagaray » (tous noms de maisons médiévales représentant 5 des 7 hameaux) pour eux-mêmes et comme « procureurs et jurats des gentilshommes et université d'Ossès » ;

5) pour Iholdy-Armendaritz-Irissarry et Arbéroue, en plus du « lieutenant » du commandeur d'Irissarry cité ci-dessus : d'abord le seigneur « d'Arriot » (ce nom ne correspond à aucun nom de maison ancienne connue) pour l'université « de la terre de Yoldi et Armendariz » ; ensuite « Jayme seigneur de Lassaga » (peut-être le même que Laxague ci-dessus : la maison Zabartotz d'Ayherre avait appartenu au fameux Pes de Laxague au XIV^e siècle) et « mérin » d'Arbéroue et « Joan Sans » (le nom de maison est dit « illisible ») pour eux-mêmes et comme procureurs des « gentilhommes et université d'Arbéroue » ;

6) pour les villes d'Ostabat, Larceveau et le pays d'Ostabarès : « Johan d'Aussa » bayle d'Ostabat, le seigneur de Hosta, « Pedro de Chapare gentilhomme (sic) du château de Cibiz » (l'origine doit être Etxepare maison noble d'Ibarolle, la seigneurie est celle de la « Salle » de Cibits), « Johan Sanz de Liçari voisin de Larçabal » (l'origine du nom peut être Elizairi maison noble à Saint-Martin de Lantabat) pour eux-mêmes et comme procureurs de la ville de Larçabal et des gentilshommes et de l'université de la terre d'Ostabat » (sic, sans doute pour Ostabarès qui se disait aussi parfois et est étymologiquement « Ostabat ») ; après Mixe (ci-dessous), sont nommés encore « Johan de Capet » (nom d'hostellerie cité en 1412) et « Sanche de Barreneche », dits « alcaldes de bâton » et habitants d'Ostabat et procureurs « du conseil de la ville » ;

7) pour les villes de Garris, Saint-Palais, Labastide-Clairence et les pays de Mixe et Lantabat : le seigneur de Salha (à Aïcirits), le « prieur » de Bergouey (peut-être le même que celui qui est cité en tête pour représenter Gramont), avec « Darchans bachelier » (le mot voulait dire anciennement « jeune noble » mais ici peut-être « gradué en théologie ou droit canon », et le nom semble pour Arcauz maison d'Amendeux) et « Johan de la Mote » (nom d'origine importé) pour eux-mêmes et comme procureurs « des villes et universités de Garris et Saint-Palais et université de la dite terre de Mixe » ; pour « La Bastide de Clairence » le serment est prêté par « Saubat Rabone » et le bayle « johan Daun » ; pour les « gentilshommes et université de la baronnie de Lantabat » (seigneurie de Luxe), « Johan seigneur d'Aranburu » (Haranburu est l'une des quatre maisons nobles de Lantabat). Tous les territoires de la Basse-Navarre sont représentés, même si le nombre des présents, pour les nobles en particulier, semble assez réduit .

*

Au début de mars 1516 les armées de Jean III d'Albret entrent en Navarre sur trois fronts : le roi assiège lui-même Saint-Jean-Pied-de-Port et y reste bloqué, le vicomte de Baïgorry occupe le passage de Roncevaux, et le maréchal Pierre de Navarre entre par la Soule et les vallées de Roncal et Salazar. Devant l'échec de l'entreprise Jean III ordonne le « repli général vers le Béarn » le 20 mars 1516 (*op. cit.* p. 304).). A la fin du mois de mars 1516 les troupes du duc d'Albe ont repris la ville

de Saint-Jean. Des Bas-Navarrais sont emprisonnés. Réinstallées à Saint-Jean-Pied-de-Port, dont elles ont conservé la forteresse assiégée en vain par le roi de Navarre, les forces espagnoles « saccagent les maisons des habitants ». En Mixe ils détruisent Garris avec son château, occupent Saint-Palais et obligent le seigneur de Luxe à prêter le « serment d'obéissance et de fidélité au roi d'Espagne ». Gramont absent a donné pouvoir de le faire à Charles de Lasse, lequel seigneur de Lasse le prête aussi « au nom de son père Jean et de son fils François ».

Le paiement des impôts est immédiatement exigé. Les « tributaires et laboureurs du palais du seigneur de Camou » refusent de s'y soumettre « alléguant leur exemption de payer tout impôt au roi, à l'exception du péage de Saint-Jean, ajoutant que seuls payaient la franchise les nobles (hidalgos) et les personnes qui ne payaient pas la taille » (« pecha »): il s'agit des fivatiers de la Salle (Jauregia) de Camou, dont certains étaient pourtant nommés pour la taxe de « florins » de 1412, et taxés comme les nobles et les francs. Les noms des seigneurs de Saint-Pierre (Donapetria à Saint-Jean-le-Vieux), « Agirre » (Agerre de Bustince ou d'Asme), et Bertrand de Garate (Ahaxe) ont été relevés pour leur « complicité avec l'armée espagnole » (*op. cit.* p. 306-307 et p. 810 note 109). Pierre de Suhescun, favorable aux Espagnols et leur « fidèle collaborateur » était le « bayle » de Saint-Jean-Pied-de-Port et sa « nouvelle solde » est fixée le 28 mai à « 13 ducats annuels » (*op. cit.* p. 320).

Avec Saint-Jean-Pied-de-Port, les points forts de la présence castillane en Basse-Navarre sont « la ville d'Ostabat (baronnie de monseigneur de Luxe, cousin du comte de Lerín), et les châteaux de Mongelos, Saint-Palais, Gramont et Bidache » (*op. cit.* p. 326-327) : il faut sans doute comprendre « Gramont de Bidache », le château primitif de Viellenave étant abandonné depuis longtemps. Saint-Jean-Pied-de-Port est renforcé avant novembre 1516 ainsi que le Château-Pignon « qu'on avait commencé à construire en 1515 mais qui ne fut jamais en conditions optimales pour le combat » : au commandement (« alcaidío ») de la forteresse était nommé « Antonio de Hierro habitant de Guadalajara » qui le garda « jusqu'en mai 1521 » (*op. cit.* p. 332-334).

Rien n'est assuré pour autant : « autant de fois Saint-Jean était conquis et d'autres villes de la Basse-Navarre, autant de fois elles étaient reprises par les habitants ». Ainsi « 40 jours à peine » après avoir été reconquis Saint-Jean est à nouveau aux mains des habitants. Un incident daté du 27 avril 1516 entraîne un procès qui dure de 1520 à 1525, mettant en cause des habitants de la « paroisse d'Iholdy » lesquels « avec beaucoup d'autres gens entrèrent dans la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et s'attaquèrent à elle et voulurent prendre la forteresse, contre le serment et la fidélité et le vasselage qu'ils devaient à leur Majestés » (les rois d'Espagne). Ils sont accusés de « vol d'alimentation et de munition qu'on gardait dans l'église Sainte Marie », plusieurs nommément cités, dont les noms approximativement transcrits, ou donnés inexactly par les accusés, ne permettent pas toujours l'identification : « Sabat, Goieneche » (on peut lire « Zalbat de Goieneche »), « Joan Sanz savetier, son gendre Echeberz, Miguel forgeron, Echeberri et d'autres habitants d'Armendaritz » avec « Anzaroto Gorat » (certainement pour « Garate »), « Johan d'Erba » « Aminaberri » (Minaberri nom de deux maisons anciennes), « Osabat et d'autres de la paroisse d'Iholdy » (*op. cit.* p. 336-337).

L'administration espagnole est mal comprise et mal supportée par les Bas-Navarrais. Ils dénoncent en 1518 au Conseil Royal le fait qu'elle exerce la justice au lieu des juges locaux habituels, et les abus auxquels elle conduit. Est cité l'exemple de « Jean, seigneur de Saint-Julien » (d'Ahaxe) « et ses proches », lesquels ayant tué un autre Cizain « Arnaut de Garat » (d'Ahaxe aussi), ont été condamnés à l'exil par les jurats de Saint-Jean-Pied-de-Port « avec la menace d'être décapités s'ils ne quittaient

pas Saint-Jean dans les dix jours », mais ont obtenu, « contre les privilèges, us et coutumes de la Terre », la suspension de la peine des « alcaldes de Haute-Navarre », laissant le dit Saint-Julien « en pleine liberté, allant et venant dans la ville et le pays, armé et accompagné de ses laquais ». En « Terre des Basques », affirment les jurats de Saint-Jean dans le texte cité, « nous avons la haute juridiction into mexto imperio, de même les barons de Luxe et de Gramont, et nous chacun dans son district, sans aucune appellation » (droit de faire appel d'un jugement). Dans leur réclamation sur laquelle le Conseil Royal délibère à partir du 16 septembre ils affirment que tel est l'usage dans « toute la Gascogne » (« Basconia que es hasta Burdeos y Francia » : « la Gascogne qui va jusqu'à Bordeaux et la France »), « où il existe de nombreuses cités et villes qui comportent la juridiction haute et moyenne ». A-t-on jamais vu néanmoins, ou du moins mentionné avant cette date, que les « rois précédents » sont venus jurer ces droits et coutumes « se tenant sous dais, à la porte de l'église paroissiale de Sainte Eulalie » (qui est la véritable église ancienne du lieu la plus proche de la ville nouvelle) ? Le Conseil Royal, favorable à Saint-Julien qu'on peut supposer du parti castillan, se déclare en définitive « compétent pour recevoir l'appel et décider sur ce cas » et aussi « sur toutes sentences prononcées par les tribunaux de Saint-Jean » (*op. cit.* p. 349-354).

Les Bas-Navarrais ont commencé néanmoins à « prêter le serment de fidélité à Charles I » (d'Espagne ou Charles-Quint). Le 23 juillet de la même année 1518, alors que la ville de Saint-Jean avait été encore brûlée et détruite au printemps précédent par les hommes de Martin de Ursua, « Charles de Aguerre » (Agerre de Bustince est l'un des nobles principaux de Cize) donne « pouvoir » à Bertrand d'Armendaritz, vicomte de Méharin, et au seigneur d'Aphate (de Bussunarits) pour dire au vice-roi « sa volonté de prêter serment de fidélité au nouveau roi espagnol ». Il demande en revanche le pardon pour ses actions contre le roi d'Espagne et la restitution de ses « biens, charges et pensions », le tout sous garantie de Jean de Beaumont et Charles de Navaz, et comme témoins Pierre de Suhescun « bayle de Saint-Jean » et Pierre de Sarasquette « notaire ». Son exemple n'aurait pas été suivi (*op. cit.* p. 356).

A la fin de 1520, par un système d'espionnage et d'information bien mis au point, les Espagnols connaissent les projets de Henri d'Albret pour reconquérir son royaume, avec l'appui de François Ier. Ils savent de même, dès février 1521, qu'André de Foix seigneur d'Asparros forme une armée en Gascogne et que des renforts français en combattants et armements sont en route. Le duc de Nájera vice-roi pour Charles-Quint après avoir tenté de recruter des « gentilshommes de la Basse-Navarre », y renonce « parce que la garde de ce royaume (de Navarre) doit être composée d'étrangers ». Le 25 mars, il informe la cour espagnole que si la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port est attaquée, elle résistera difficilement, que sa perte provoquera « le soulèvement de toute la Basse-Navarre », que les attaquants parviendront ensuite sans difficulté jusqu'à Pampelune, et que « si on ne me secourt pas rapidement, la Navarre est perdue ». Le 4 avril, dans un nouvel avis à la cour, il renseigne sur le nombre de combattants réunis par Henri d'Albret (pour les seuls Béarnais d'origine « 100 lances et 4.000 hommes »). Il cesse de rappeler le peu de confiance qu'il faut accorder aux Navarrais : « il n'y a pas dans le royaume un seul Navarrais en qui nous puissions nous fier (...) La moitié des gens de ce royaume, et encore plus, a de mauvaises intentions à notre égard » (*op. cit.* p. 420-421).

*

Le 10 mai 1521 l'armée d'Asparros, forte de 12.000 hommes et d'artillerie lourde, est prête : elle compte parmi ses principaux chefs le sire de Sainte-Coulomme

maire de Bayonne et Charles de Gramont évêque de Couserans. Le 12 commence le siège de la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port. Le comte de Lerín Louis de Beaumont tente de la secourir, mais il est mis en fuite par Eneco d'Etchauz fils du vicomte de Baigorri à la tête « d'une troupe de 2.000 Bas-Navarrais ». Le même jour Beaumont abandonne Burguete. Le lundi 13 le duc de Nájera informe la cour que les attaquants ont « pris la ville de Saint-Palais et d'autres lieux et que les Basques » (les Bas-Navarrais) « s'étaient levés pour le fils du roi don Juan (...) » (Henri fils de Jean III d'Albret), que « depuis cette nuit » la forteresse de Saint-Jean « est encerclée ». Le 15 la forteresse de Saint-Jean est rendue, puis le fort de Château-Pignon. L'armée est rapidement aux portes de Pampelune, que le vice-roi quitte le 17 (*op. cit.* p. 444-446).

Après la défaite de Noain (30 juin 1521), des Navarrais s'exilent à Espelette en Labourd. D'autres avaient tenté, sans succès, de défendre la forteresse de Saint-Jean-Pied-de-Port (*op. cit.* p. 518-519). Des renforts espagnols sont recrutés pour l'assaut. Après 21 jours de résistance, elle est prise au mois d'août, 300 de ses défenseurs sont tués, le commandant de la place « le capitaine Juanicote » pris (il sera exécuté à Pampelune le 25 août) « avec ses compagnons et les quatre drapeaux ». Aussitôt le beaumontais « Juan de Torreblanca est envoyé avec ses gens et d'autres capitaines et les leurs à Irissarry qui est en France (sic) à deux lieues plus ou moins de Saint-Jean, pour qu'ils gardassent le passage » (*op. cit.* p. 536-538) : ce « passage » est la route traditionnelle de Cize à Bayonne par l'Arbéroue, la seule existante et utilisable pour les armées comme pour les convois de voyageurs.

Le 18 octobre des rescapés de l'armée d'Asparros avec des troupes françaises prennent le château de Fontarabie. D'autres se sont emparés du fort de Maya, où, pendant les escarmouches avec les assaillants, on signale « le seigneur de Belzunce » qui « perdit son drapeau » - pris par le capitaine Martin d'Ursua - en secourant les assiégés, et la bravoure du « jeune Léon d'Espelette » (*op. cit.* p. 596, et p. 864 notes 589 et 590). M. Goyhenetche (*Histoire générale... II*, p. 62-64) citant les travaux de J.-M. Jimeno Jurio a regroupé les noms de plusieurs Bas-Navarrais ou originaires du nord des Pyrénées, parmi les 152, y compris quelques femmes, qui, après la prise de Maya par les Impériaux le 19 (ou 22 ?) juillet 1522, furent exclus du décret royal de pardon accordé le 25 décembre 1523. Ce sont, avec la forme française habituelle de leurs noms, Charles de Mauléon (quoique mort à Noain), Victor de Mauléon (tous deux sans doute des descendants de la famille vicomtale de Soule passée en Navarre au XVe siècle), François de Beaumont, Martin de Laxague (d'Asme), François d'Espelette (du Labourd), Roger de Gramont, Arnaud, Marie et Tristan de Hosta (« Ozta » dans l'orthographe navarraise habituelle). Ces derniers sont probablement des membres ou des descendants de la « Salle » du lieu, quoique « Juan Perez de Osta » soit cité ensuite comme habitant de Pampelune et « nouveau chrétien », c'est-à-dire juif converti : les Bas-Navarrais installés loin de chez eux en Navarre conservaient très ordinairement le nom de leur pays d'origine, et leurs familiers souvent aussi. « Maria de Ozta » ou Hosta est « veuve du capitaine Juanicot » qui avait défendu Saint-Jean-Pied-de-Port et « vit à Bayonne », Arnaud « beau-frère » du même capitaine Juanicot qui a été « justicié » (*op. cit.* p. 631-632).

Aux Etats de Basse-Navarre convoqués par Henri II d'Albret le 28 août 1523 à Saint-Palais, son « commissaire personnel et chancelier de Navarre » Bertrand d'Abbadie fait, au nom du roi et en présence du vicaire général de Saint-Jean (c'est à cette date Domingo d'Ainziondo et non Bernard Dechepare) pour l'évêque de Bayonne, le serment (habituellement fait lors des couronnements dans la cathédrale de Pampelune) de garder les fors et libertés du royaume, que le roi entérine le 1^{er} septembre à Navarrenx. L'assemblée compte 26 délégués élus par les assemblées (« batzarres ») des villes et vallées ou universités, pour le clergé les représentants des évêques de Dax et Bayonne, l'archiprêtre de Cize et les prieurs d'Utziat et de « Haranbelz », et des maîtres de maisons nobles. Elle fixe de nouveaux règlements

d'administration et la répartition des impôts par pays : convocation des Etats deux fois par an, chancellerie érigée en tribunal suprême composé d'un « président et de six conseillers » mais dans le cadre de l'exercice de la justice « selon la coutume, l'usage et le for », émission d'une monnaie, véritable « défi » à Charles-Quint (*op. cit.* p. 667).

Saint-Palais, qui avait été repris par l'armée impériale pour en faire « le centre des opérations » vers le Béarn et le sud de la France, est abandonné le jour de Noël 1523. Après le raid du prince d'Orange avec ses troupes par la Soule, une partie du Labourd et de la Basse-Navarre, terminé début 1524 sans autre succès militaire ni politique que des déprédations et incendies, et la perte du quart de ses effectifs, Fontarabie est abandonné par les Français assiégés le 27 février, et le pardon royal du 29 février négocié avec les Navarrais restés dans la place, qui l'abandonnent à leur tour le 29 avril. Le pouvoir impérial semble alors établi en Navarre : le serment d'hommage des Navarrais du parti gramontais aux rois d'Espagne est mentionné le 19 mai (*op. cit.* p. 681-691).

*

« A partir du 18 août 1525 » des gratifications sont accordées à quelques-uns des principaux nobles bas-navarrais, qu'on peut supposer avoir fait allégeance à Charles-Quint, sommes payables annuellement sur les prélèvements des taxes et impôts effectués dans la « Terre des Basques, Mixe, Ostabarès et leurs vallées », qui sont dites « pauvres et chichement peuplées » (sic) (*op. cit.* p. 698). Sont cités ainsi :

Tristan de Beaumont seigneur de la « maison » (la « Salle ») de Lacarre pour « 40.000 maravédís annuels »,

Gratien vicomte d'Echaz (c'est-à-dire de Baïgorry) « 30.000 maravédís »,

Tristan de Beaumont baron de Béhorléguy (il faut supposer que c'est un homonyme du seigneur de Lacarre, bien qu'il fût courant que, par héritage ou autrement, un même personnage eût plusieurs seigneuries) « 10.000 maravédís »,

et « 10.000 maravédís » de même pour chacun des suivants :

Jean de Saint-Julien (d'Ahaxe),

Pierre « seigneur de la maison de La Lane » (Larre d'Ispoure),

Oger de Lasse (originiaire de la « Salle » ou d'une autre maison de Lasse),

Jean d'Irumberri (de Saint-Jean-le-Vieux),

Pierre d'Anza seigneur « de la maison de Anzeta » (n'est pas cité sous ce nom dans les listes médiévales de nobles : ce peut être une déformation de « Alzueta » ou « Alciette »),

Martin de Lizarazu (« Leizarazu » à Baïgorry),

Arnaut de « Villanueva - de la maison Iñorri- » d'après le texte (aucune maison de ce nom n'est connue dans les listes médiévales : ce peut être la « Salle » d'Iriberry en Cize ou Iriberry de Bascassan ou l'une des deux maisons nobles Iriberry de Baïgorry),

Bertrand de Garate (d'Ahaxe),

Salvat de Saint-Martin (de Lécumberry),

Bertrand de « Charo » (sûrement la « Salle » de Çaro),

Jean de « Apote » (pour Aphate de Bussunarits ou Aphate-Ospitale à Saint-Jean-le-Vieux) qui est aussi « maître de la maison d'Ibarbei » (pour « Ibarbeheti » maison noble d'Ibarre en Ostabarès).

A ces maisons de Cize et Baïgorry, s'ajoutent encore « Jacques seigneur de la maison de Lasse » (la « Salle » de Lasse) et les « maîtres de Leztaggerre » (nom inconnu et probablement mal transcrit) pour « 12.000 maravédís », « Files de Domezain » (de la « Salle » de Domezain en Soule) « 30.000 maravédís » et le vicomte

de Méharin « 20.000 » maravédis. Trois noms de cette liste sont donnés comme illisibles (*op. cit.* p. 887 note 197)

Parmi les nouvelles gratifications accordées le 6 octobre on relève encore quelques noms bas-navarrais : à Charles d'Agerre (d'Asme ou de Bustince) « 15.000 maravédis », au « capitaine Tristan de Ozta » (Hosta) « 20.000 maravédis », Jean de « Lasaga » (Laxague d'Asme) « 10.000 maravédis ». Les sommes « assignées sur la Merindad de Saint-Jean-Pied-de-Port » furent difficiles à prélever étant donné que la domination espagnole sur ces territoires n'était pas complètement réalisée (*op. cit.* p. 698-701).

A côté de ces allégeances nobiliaires plus ou moins forcées, l'un des derniers exemples de la « résistance » des habitants à se soumettre aux nouvelles et lourdes contraintes imposées par la présence et la domination militaire et administrative espagnoles, est donné par le procès et la condamnation de plusieurs habitants de la vallée d'Ossès le 5 mai 1527. Le prélèvement « correspondant à l'année 1526 ne put être effectué par le porteur Bertrand de Suhescun », les habitants exigeant le versement « selon l'usage et la coutume ». Pour y procéder tout de même, « Sanche de Roncevaux et Michel d'Azkarate » (en plus d'Ascarat en vallée de Baïgorry il y a une maison médiévale de ce nom à Iholdy) « une nuit de Carême se présentèrent en Ossès avec des gens armés et emportèrent plusieurs bœufs aux habitants comme garantie des tributs exigés ». La vallée appelle aux armes (« el apellido ») et une vingtaine d'hommes armés prend le chemin de Saint-Jean-Pied-de-Port « occupé par les Impériaux » : ce chemin est alors la route officielle, le chemin royal par Irissarry, Suhescun et Jaxu, mais peut-être aussi l'un des chemins muletiers de montagne vers Ispoure tout proche et de là Saint-Jean et Uhart, qui permettaient d'éviter la route gardée. Ils se présentent à l'église d'Uhart-Cize « près des murailles de Saint-Jean, arme (lance) en arrêt et les arbalètes prêtes à tirer », reprennent leur bétail et s'en retournent avec.

Le Conseil Royal délègue le commissaire « Hernando de la Serna » pour y mettre bon ordre, prendre « Miguel de Aice » et un de ses compagnons et les mettre en prison à Saint-Jean. Le commissaire déclare devant le Conseil que le dit « Aice, l'arbalète armée d'une flèche, l'avait mise deux fois sur la poitrine du receveur, en grand manque de respect pour la justice royale ». Les jours suivants les habitants font savoir au receveur qu'ils sont prêts à payer les taxes « selon l'usage et la coutume ».

Le nom du « meneur » - Miguel de Aice - indique qu'il s'agit d'un personnage du quartier d'Ahaïce, sans qu'apparaisse (par prudence ?) le nom de maison permettant de l'identifier : le chemin d'Ossès vers Saint-Jean ou par Irissarry ou par les montagnes passe en effet alors par ce quartier en limite d'Irissarry et de Cize. Dans les 12 ou 13 noms cités, certains sans le prénom (ils sont parfois incorrectement notés dans la documentation et demandent rectification), il y a une majorité de noms de maisons anciennes du lieu : « Larra » (pour Laharraga), « Miguel Baraçarte » (ou Baratzarte d'Ahaïce ou l'ancien « Baratzearreta » devenu aussi tardivement Baratzarte de Horça), « Pegenaut de Iribarren » (il y a une maison médiévale de ce nom dans 3 des 7 quartiers dont Ahaïce), « Bernat Echebere » (pour Etchebehere), « Martin Mendizoaga » (Mendikoaga), « Beltran Iriartegaray », « Igorri Barazoart » (il faut reconnaître deux noms d'Ahaïce pour un seul ou deux personnages : Hegigorri et Baratzarte, deux maisons médiévales conjointes), « Joanes Mendizoaga » (voir ci-dessus : probablement de la même famille), « Petri Goieneche » (maison aujourd'hui disparue). A ces noms d'Ahaïce s'ajoutent encore : « Petri de Unsarte » (plutôt qu'Irigoizarte d'Ahaïce c'est sans doute Ainziarte d'Eyharcé ou Eihartz, aujourd'hui à Saint-Martin d'Arrossa), « Martin de Gilante » (le nom Gilantena, dont c'est ici l'une des premières citations documentées, a été donné à l'ancienne maison noble Oihararte-garai de Horça), « Machin Irazabal » (à Eyharcé).

La sentence du 5 mai 1527 contre le quasi-anonyme « Michel d'Ahaïce », le condamnait « pour la peine de son délit à être publiquement fouetté dans les rues de Saint-Jean selon l'usage et coutume, en le portant nu à cheval sur une bête » et aussi « à l'exil de tout le royaume de Navarre pour un délai de 10 ans », délai réduit par le Conseil Royal qui ratifia la sentence à 5 ans. Il lui était ordonné en outre que « durant ce temps il n'entre pas dans le royaume, sous peine d'être pendu et de finir les jours de sa vie sur la fourche patibulaire » ; la sentence confisquait « la moitié de tous les biens de Miguel de Aice » au bénéfice de la « Chambre des Comptes et fisc... ». Le lendemain de la condamnation se présentent au tribunal « Pedro de Ossès » marchand déclarant que l'accusé était pauvre, et le tailleur (« sastre ») « Garcia de Oiz » comme garant. De sa prison Michel d'Ahaïce adresse au Conseil Royal une pétition où il demande qu'on ne le laisse pas « mourir de faim en prison ». Dans une déclaration faite le 27 mai devant les « alcaldes de la Cour Urzainqui et Verdugo » il se justifiait en disant qu'il avait seulement « répondu à l'appel ». L'enquête réalisée par le mérim et les jurats de la vallée le 15 novembre pour en rendre compte au Conseil, fait savoir qu'il est pauvre, que lui et sa femme ne possédaient que « un bœuf et 10 ou 12 brebis qu'ils ont dû vendre pour les frais du procès, et qu'ils se sont même endettés pour la même raison ». Le petit domaine sur lequel ils vivaient appartenait « à une fille que son épouse avait eue d'un premier mariage ». Le « 23 novembre » il s'adresse encore au Conseil par l'intermédiaire de son garant, offrant pour être mis en liberté les « cinq ducats » qu'ont réunis pour lui « ses familiers et amis », grâce à quoi, après plus de six mois de prison, il est mis en liberté le lendemain.

Ce n'est là sans doute qu'un exemple parmi d'autres de l'esprit de résistance qui anime les Bas-Navarrais, dans leurs « vallées » ou « universités », pendant les dernières années de l'occupation impériale, indépendamment des serments et ralliements périodiques des notables et députés aux Etats et des gratifications nobiliaires, contre les prélèvements autoritaires de taxes qui étaient à leur charge. Le trésorier de la Chambre des Comptes doit noter que restait impayée pour les « dites trois années » (1527, 1528, 1529) « la recette des 76 quartiers et 12 paiements de taxes sur les échanges de la ville de Saint-Jean-Pied-de-Port et de la mérimie d'Ultrapuertos » qui étaient « occupées par don Henri d'Albret » (« don Enrique de Labrit ») durant ces années « comme elles le sont à présent » (*op. cit.* p. 706-708, et p. 890 notes 232 et 233).

Le 6 juillet 1527 une réclamation contre le décret royal publié au marché de Garris qui mettait toutes les juridictions civiles et ecclésiastiques pour les contrats, testaments etc. sous la seule autorité du juge spécial nommé à cet effet, avait été rédigée par un certain nombre de dignitaires ecclésiastiques : le vicaire général pour l'évêque de Bayonne « Domingo de Ainziondo » (nom d'une maison noble d'Ascarat), et l'official pour celui de Dax « mosén Johan de Arkauz » (nom d'une maison ancienne d'Amendeux) et le notaire Tristan de Laclau. Les témoins étaient Johan de Suhescun, le seigneur d'Irumberri (Saint-Jean-le-Vieux), et « mosén de Echepare » curé de Çaro et Saint-Michel-le-Vieux, c'est-à-dire le poète Dechepare (*op. cit.* p. 724, et p. 893 note 301).

*

Les derniers serments d'allégeance à Charles-Quint sont obtenus dans la même année 1527 : celui de Saint-Jean (le bayle favorable aux Impériaux en est encore « Pedro de Armendariz ») qui est « la capitale de la mérimie de Basques » (Basse-Navarre) « et Ultrapuertos » le 28 septembre (les délégués doivent convenir ou avouer que « l'obédience à Albret fut obtenue par le moyen de la force » et que l'Empereur « exigeait » leur serment comme étant « ses sujets et vassaux ») ;

celui des vallées de Cize et de Baïgorry le 29 :

pour Cize jurent l'alcalde Bertrand de Garat (Garate d'Ahaxe), le « bachelier Socarro » (maison à Zabalza de Saint-Jean-le-Vieux), Arnaud maître de Lascor (à Jaxu), Pierre maître de « Lalana » (Larre à Ispoure), Bertrand d'Etchecon (à Bussunarits) et Pierre de Ansa, tous maîtres ou issus de maisons nobles ;

pour Baïgorry Martin de Lasse, « Petri » de Guermiette, « Juancope » d'Ascarat, « Joanes » de Leispars, « Joanot » d'Irouléguy et « Petri » d'Occos : ce sont tous des noms d'anciennes paroisses ou quartiers de la vallée, représentant sans doute aussi des maisons nobles principales ou « Salles » sans nom particulier (au moins pour Lasse, Leispars, Irouléguy et Occos) ;

le 30 jurent les « députés d'Ossès dans la Terre des Basques » qui sont le jurat d'Eyharcé « Johanes de Bidazabal » (ce nom n'est pas cité au Moyen Age, mais toutes les maisons existant dans ce quartier à cette époque, une vingtaine, ne sont pas nommées dans la documentation connue), celui d'Iriberry « Petri » Ameztoui (maison noble), et celui d'Ahaïce « Johanes » de Mendikoaga (maison franche médiévale).

Les délégués des autres villes et vallées jurent les jours suivants « entre le 1 et le 8 octobre » :

le 1^{er} octobre pour Irissarry « le mérin Domingo de Soroeta et le jurat Johan de Arriola » ;

le 3 pour Iholdy et Armendaritz « Gratien maître du palais de Elizabelar » (maison franche médiévale d'Iholdy anoblée donc avant 1527 : le terme « maître », quand il s'agit de maisons et non d'un titre particulier, traduit toujours en français l'espagnol « señor ») et « Simon maître de la maison de Iriarte » (Iriarte est une ancienne maison franche d'Armendaritz) ;

le 5 octobre pour la ville d'Ostabat : le bayle « Peroton de Uart » (le nom de ce bayle ou gouverneur est extérieur à Ostabat : sans doute le seigneur de la Salle d'Uhart-Mixe), le maître (« maestre » dans le texte pour un clerc ou un notaire) Jean de Capet (nom roman d'une hôtellerie citée en 1412), et les jurats « Petritoa de La Rocha, Hernanton de Bala, Perenaut de la Padela, Remon de Lizoto, Bernart de Lespaster » et « Joanot de Zerbolant » : La Roche, La Balle (ou Vallée), La Poêle sont des noms d'hôtelleries médiévales, le Cerf-Volant une hôtellerie qui semble nouvelle par son nom, et sans doute aussi, les hôtelleries ayant souvent des enseignes aux noms culinaires, « La Crêpe » (on reconnaît le mot gascon *pastère* « crêpe ») ; d'autres référaient au sommeil et au repos : « Lizoto » semble un cacographie ou mauvaise transcription pour *linsol* « drap de toile » ;

le même jour pour le pays d'Ostabarès : le maître d'Ibarbeheiti (maison noble d'Ibarre), celui de « Barracho » (le nom est sans doute déformé et peut correspondre à Barrenetxe à Larcevau ou Juxue), « Peroton de la Sala » d'Asme (maison noble dite « la sale dazpe » en 1365, distincte de Latsaga « Laxague »), « Joan de Huart » (Uhart de Hosta), « Hernan Guillen de Salanueva » (Salaberri d'Asme, de Larcevau ou d'Ibarre plutôt que d'Ostabat qui a fait un serment à part comme « bonne ville » du royaume), « Hernan Guillen » de Mendiondo (pas de maison de ce nom dans les listes médiévales d'Ostabarès), « Perernaut de Bizcai » (idem) et « Peroton de Iloarraga » (sans doute pour Ilharre maison citée à Cibits en 1412) ;

pour la ville de Saint-Palais où le serment est pris « aux portes » de la ville (il y avait une maison médiévale de nom roman « Portal » ou « Portau » selon les textes) : le bayle « Perernaut », le « maestre » (voir ci-dessus) Tristan de Laclau, Jean de « La Mota » (probablement pour « La Mora », nom impliqué par « Morachipia » ou « la petite Mora » citée en 1350), Bertrand du Cheval Blanc (nom d'hôtellerie comme les deux précédents), « Jaime de Echart » (maison médiévale), Jean de Berrio et le « maître » Jean d'Erdoy (l'éponyme médiéval était une maison fivatière citée à Garris en 1412 : la maison de Saint-Palais a été plus tard celle de Jeanne d'Erdoy femme de l'historien Oyhéart, et c'est depuis le « maestre » cité ici, peut-être, qu'elle

a eu rang de maison noble) ; durant ces serments donnés devant témoins, étaient « toujours présents » Balanza et Sandoval, les deux acteurs principaux de la reprise en main militaire impériale, le premier en 1525, le second en 1527;

pour la ville de Garris (le pays de Mixe en tant que tel n'est pas cité dans la liste de ces serments): « Pedro de Errainz » (sans doute pour Arrain cité en 1412) et « Joanot de Majorain » (nom absent des listes anciennes connues pour Garris) ;

pour Lantabat (le texte dit « en Ostabares », ce qui veut dire sans doute que le serment fut pris à Ostabat, seigneurie de Luxe comme le Lantabat): les maîtres de « Elizeri » et de « Sant Esteban » (Elizairi et Saint-Etienne - ou Doneztebe - sont deux des quatre maisons nobles du lieu) et « Tristan de Iriart » ;

« deux jours plus tard » (le 7 octobre) pour le pays d'Arbéroue : les délégués de la vallée Bertrand de « Lanavieja » recteur (curé) de Saint-Martin (l'éponyme est « Lanevieille » ou Landazahar maison noble d'Amendeux en Mixe), « mosen Arnaut de Ospital » (maison de Hélette anoblée en 1435) et « Petri de Londaiz » (de même à Ayherre) (*op. cit.* p. 894-895, notes 320, 321, 322, 323).

Des « grâces » impériales sont encore accordées les années suivantes : en février 1528 au « bachelier » Jean de Socarro « recteur de la paroisse de Sarritin de Jarrizes » (sic : c'est sans doute le curé de Saint-Martin de Ianitz à Lécumberry ; la maison éponyme Sokarro est à Saint-Jean-le-Vieux), qui avait été déjà gratifié de 9.000 maravédís le 8 décembre 1525, et encore ensuite de 20.000. Jean de Socarro et ses neveux Bertrand et Jean se voient accorder encore respectivement 9.000, 15.000 et 12.000 maravédís « sur les revenus du royaume le 1^{er} avril 1531 ». Un décret de ce même jour fixe les émoluments accordés à Pierre d'Armendaritz nommé bayle de Saint-Jean-Pied-de-Port depuis quelques années (*op. cit.* p. 895, notes 325, 328, 329).

*

Après l'an 1530, année où la séparation des deux Navarres est considérée comme réalisée, les conséquences de la longue guerre quasi ininterrompue de 18 ans se manifestent par les demandes adressées à l'Espagne par divers personnages pour le dédommagement des pertes et des confiscations subies par les partisans légitimistes et gramontais, en général sans succès réel. Une fois la paix établie entre Charles-Quint et François Ier, on voit ainsi parmi d'autres Claire de Gramont héritière de la maison du même nom intervenir auprès de l'impératrice pour la restitution de ses « biens et rentes sequestrés », dont bénéficiaient les partisans impériaux. Puis le seigneur de Gramont lui-même, « Sancho de Yesa » (partisan gramontais originaire de Pampelune), Bartholomé Mauléon, « Pereton » de Garro (branche des Garro de Mendionde établie en Navarre), Martin de Hosta ayant sollicité la récupération de leurs biens de la Haute-Navarre, Charles-Quint ordonne une enquête le « 22 novembre 1533 » sur « les sujets du roi très-chrétien de France ». La requête en effet, du moins dans le passage cité, ne nommait pas ce qui allait devenir à partir de là la « Basse-Navarre » comme un royaume, ni son souverain légitime :

« par les conditions fixées dans la paix faite entre Sa Majesté (Charles-Quint) et le roi de France à Madrid et Cambrai, il est ordonné que tous les partisans et les sujets de Sa Majesté et du roi de France, soient restitués et retournés dans la possession de leurs biens, domaines et revenus, de la manière où elles étaient avant les dites guerres et que leur en soient payés les fruits au montant de leur valeur pour chaque année... » Les interventions dans le même sens se poursuivent en 1534 : le 9 septembre de cette année Charles-Quint ordonne « la restitution des biens confisqués depuis l'époque où Asparros entra en Navarre (1521) », mais exclut celle des confiscations antérieures (*op. cit.* p. 761-762).

Dans son testament Charles-Quint a laissé voir très clairement, au moment où il pensait devoir rendre compte de ses actes, sa mauvaise conscience pour avoir, après son grand-père Ferdinand, continué et mené à bonne fin, sauf par force pour la Basse-Navarre, l'usurpation de la Navarre : « pour ce qui touche le royaume de Navarre, qu'il y ait à regarder et examiner avec diligence et examiner sincèrement si selon la justice et la raison je serai obligé de restituer le dit royaume ou satisfaire d'une autre manière ou compenser quelque personne. Et ce qui serait trouvé, déterminé et déclaré selon la justice, qu'il soit effectivement accompli, de sorte que mon âme et ma conscience en soient déchargées » (*op. cit.* p. 774). Il faut croire que son successeur Philippe II, même allié à la famille royale française par son premier mariage avec Isabelle de Valois, petite-nièce de Henri II d'Albret et Marguerite de Valois (« de Navarre »), ne dut point se sentir obligé d'accomplir le vœu paternel.

Après la partition de fait du royaume, sous la quasi-fiction du titre de « roi de Navarre » que les rois de France se sont transmis depuis Henri IV, petit-fils de Henri II « celui de Sangüesa », l'ancienne « Terre d'Outremonts » (« Ultrapuertos »), la « Terre des Basques » (« Tierra de Bascos »), intitulée même dans les derniers temps « sixième mérinie » (« sexta merindad ») du royaume, est devenue à soi seule un (minuscule) royaume de fait et de nom. On l'a appelé, en gascon béarnais d'abord et tardivement comme l'a rappelé M. Goyhenetche (*Histoire générale... II* p. 102) « Baxa Nabarra », en français depuis lors la « Basse-Navarre », et en adoptant cette expression dans le basque local, qui a conservé toujours jusqu'au XXI^e siècle dans l'usage oral et écrit la forme étymologique *Nabarra* (et non la forme phonétiquement et morphologiquement hispanisée *nafarro* qui nommait nécessairement l'habitant avant le pays), sur un terme *nabar* attesté depuis l'Antiquité dans les inscriptions justement... hispaniques, « Baxe-Nabarra ».

J.-B. Orpustan
Juillet 2007

